

14 au 18 octobre 2024



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DU MONDE COMBATTANT^L_{SEP} DE LA FORMATION ET DE
L'EMPLOI

RESOLUTION CASEAC/N°1/17.10.2024/GOUV

Objet : Organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

VU

- L'article 1 de la Constitution de la République Française rappelant que la La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale
- L'article 12 de la loi de juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France
- L'article L. 121-10-1 du code de l'action sociale et des familles
- Les travaux du groupe de travail sur les Assises organisé par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée des Français de l'étranger
- Le dialogue entamé avec le cabinet du ministre délégué, Franck Riester, la DFAE et le Secrétariat Général de l'AFE en mars 2024
- Le rapport d'information n° 2720 par le Député Karim Ben Cheikh sur les dépenses d'action sociale destinées aux Français de l'étranger
- L'engagement pris en séance plénière de l'Assemblée des Français de l'Etranger par la ministre déléguée, Sophie Primas, le 14 octobre 2024
- La réunion avec le cabinet de la ministre déléguée Sophie Primas, la DFAE et le SG de l'AFE le 16 octobre 2024

CONSIDÉRANT

- Les 6 piliers de la protection sociale qui fondent le socle de la nation : la famille, la maladie, les accidents du travail - maladies professionnelles, les retraites, l'autonomie et le recouvrement.
- La mobilisation de plus de 140 Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger demandant l'organisation d'Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.
- La mobilisation de 17 parlementaires des Français de l'étranger proposant la tenue d'Assises.
- La lettre du Président du Sénat, Gérard Larcher et de la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet
- Les besoins de protection sociale des Français de l'étranger.
- La nécessité de faire une évaluation des politiques d'action sociale en direction des Français de l'étranger.

DEMANDE

Sur proposition de la Commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation, l'Assemblée des Français de l'étranger, demande au gouvernement d'appliquer l'article 12 de la loi susmentionnée en confiant à l'AFE, conjointement avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

ANNEXES